

ECOCERTIFICATIONS FORESTIERES PEFC et FSC
--

Forêts traditionnelles ou usines à bois ?

Par Christian DELAGE

Responsable du réseau forêt de la Fédération Allier Nature

- Je citerai un texte de Robert Hainard en préambule :

IL se trouve des forestiers pour prétendre que la forêt est leur création ou du moins celle de leur prédécesseur, qu'ils sont indispensables à sa santé ... On pourrait croire qu'ils n'ont jamais vu la majesté et l'équilibre des dernières forêts vierges d'Europe Centrale, elles rajeunissent bien et ressemblent à nos forêts jardinées.

On est revenu à une forêt naturelle après avoir constaté les inconvénients des forêts systématiques, c'est-à-dire d'arbres plantés régulièrement, d'une seule essence et tous du même âge...

Certifications forestières

-C'est un écolabel, une marque de certification de gestion forestière .

-IL existe deux principales certifications forestières :PEFC et FSC

1- Certification PEFC



Logo de cet ecolabel

- Le sigle **PEFC** signifiait, à l'origine « Plan Européen Forest Certification » , il est devenu “ **Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes**”.

-Cet ecolabel,à travers son logo, appose sur un produit en bois ou à base de bois garantit que ce produit est constitué d'au moins 70% de bois issus de forêt répondant pour leur gestion aux recommandations des entités nationales et régionales PEFC .

-Historique :

-PEFC est une marque créée en 1999 sur l'initiative de forestiers qui ont voulu s'appuyer sur les recommandations de la seconde conférence ministérielle, tenue à Helsinki en 1993 à travers 2 résolutions :

H1- Principes généraux pour la gestion durable des forêts en Europe

H2- Principes généraux pour la conservation de la diversité biologique des forêts européennes.

-Nature et fonctionnement du PEFC :

PEFC council : au niveau international, PEFC est organisé en conseil, une instance rassemblant les entités nationales de PEFC .

PEFC est une ONG (gérée en France sous la forme d'une association loi de 1901) issue d'une démarche volontaire de propriétaires forestiers et d'entreprises de transformation du bois.

Les entités nationales et régionales de PEFC :

Ce sont des ONG fonctionnant avec un conseil d'administration constitué de trois collèges (18 membres pour l'ensemble) .

- a) **Les représentants des producteurs :**
ONF, CNPPF, Forestiers de France ...
- b) **Les représentants des transformateurs et du négoce :**
FNB, VIB, LCB ...
- c) **Les représentants des usagers :**
FNE (France Nature Environnement), Comité 21 , Fédération des amis des Forêts, Union des fédérations de chasseurs ...

-En 2008, des entités PEFC sont maintenant présentes dans 35 pays (en Europe, Aux USA, au Canada, en Australie ...)

-La certification se fait au niveau régional, elle est attribuée par un certificateur indépendant.

-Critères à respecter :

- Les 6 critères d'Helsinki
- Les 24 recommandations de Lisbonne

-Deux niveaux d'action de PEFC :

- Certification forestière
- Certification des entreprises de la filière bois

Ainsi, si le consommateur rencontre le logo PEFC sur un produit en bois, c'est que celui-ci est constitué d' un minimum de 70% de bois certifié PEFC .

-PEFC intègre aussi avec la norme ISO 14001.

Surfaces certifiées :

*9% de la surface forestière mondiale est gérée selon les critères de la gestion durable soit **280 millions d'ha** .*

Sur ces 280 millions , 200 millions sont certifiés PEFC (leader en terme de surface)

-En France, un quart de la surface forestière est certifié soit 5, 06 millions d'ha .
- 1100 entreprises sont dotées d'une chaîne de contrôle PEFC.

Critiques de ce label :

Des associations de défense de l'environnement suspectent la création du label PEFC par les industriels du bois de n'être qu'une opération de « greenwashing » et jugent que les critères d'obtention et de conservation du label trop peu contraignant .

2-Certification FSC :



FSC : « Forest Stewardship council » se traduit par « Conseil de soutien de la Forêt » .

Historique :

Le FSC a été créé suite au sommet de la Terre de Rio (Juin 1992) par :

- Des entreprises de la filière bois
- Des mouvements sociaux, syndicats, communautés locales, des organisations Représentatives des peuples indigènes...
- Des organisations écologistes

Le FSC s'est attaché à offrir aux acheteurs et au public le maximum de gages de crédibilité.

Gouvernance :

Le FSC International est composé de membres répartis en 3 collèges :

- Social
- Environnemental
- Economique

-Le FSC a élaboré 10 principes et 56 critères de bonne gestion forestière.

-Traçabilité :

-Un produit fini ne peut disposer du logo FSC qu' à partir du moment où il a été contrôlé par un organisme de certification indépendant et accrédité par le FSC.

-10 principes du FSC :

- 1)Respecter les lois et principes du FSC
- 2)Sécurité foncière, droits d'usage et responsabilité
- 3)Droits des peuples indigènes
- 4)Relations avec les communautés et droits des travailleurs
- 5)Produits et services issus de la forêt
- 6)Impact environnemental
- 7)Plan d'aménagement
- 8)Suivi et évaluation
- 9)Maintien des forêts à haute teneur pour la conservation
- 10)Plantations

-les organismes certificateurs peuvent se voir retirer leur accréditation s'ils ne respectent les normes établies par FSC International.

Le respect des Lois :

-Certains labels, dont ceux basés sur la norme ISO 14000 n'imposent clairement que le respect des lois du pays, voire du siège social de l'entreprise. FSC est le seul écolabel à imposer non seulement le respect de ces lois mais aussi des lois supranationales (Ex. directives Européennes).

Surfaces certifiées FSC :

44 millions d'ha de forêts sont certifiées FSC dont 27 millions en Europe et 13 millions en Amérique du Nord.

En France, les certifications concernent uniquement les entreprises de transformation. 135 entreprises sont certifiées FSC .

-Remarques comparatives :

Si **PEFC** est leader en terme de quantité et de plus grandes surfaces forestières certifiées, **FSC** est un label plus exigeant et qualitatif en terme de respect des milieux naturels et des écosystèmes .

FSC est le label le plus présent dans les zones tropicales, le respect des populations indigènes fait partie de son éthique.

On peut également signaler que les grandes associations écologiques n'ont pas fait le meme choix :

PEFC pour FNE (France Nature Environnement)

FSC pour le WWF et pour Greenpeace .

3-La Forêt de Tronçais est gérée le label PEFC :

-Ce label n'empêche pas ce qui nous semble être une surexploitation du bois par le gestionnaire, l'ONF (Office National des Forêts) .

-Forêt traditionnelle ou usine à bois ?

-Ce massif prestigieux est devenu Forêt Patrimoine suite à la Charte Forestière (signée par la Fédération Allier Nature et d'autres associations) mais cette appellation n'engendre aucune contrainte environnementale.

-Les zones Natura 2000 sont de très faibles étendues, elles devraient couvrir l'ensemble du massif forestier.

-Les arbres remarquables ainsi que les ZNIEFFS constituent des richesses sylvicoles et patrimoniales mais sur des espaces restreints. La Forêt est un réservoir unique en ce qui concerne la biodiversité (mammifères, oiseaux, insectes, végétaux ...), la préservation doit s'appliquer à la globalité pour être crédible .

-La réserve biologique intégrale de Nantigny a le mérite d'exister mais sa surface est trop réduite...

-Nous espérons que les efforts entrepris par l'association **TPH** aboutiront et que le classement du Massif de Tronçais au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO sera demain une réalité .

-Artificialisation du milieu naturel forestier :

-Que restera t'il de la plus belle chenaie d'Europe **avec des cloisonnements tous les 6m** (50 m demandés par les associations) .

-Les coupes d'éclaircies sont trop importantes

-Les cycles de maturation des chenes sont ramenés de 215 ans à 175 ans.

-Harmonie paysagère incompatible avec la sylviculture atlantique qui s'applique dans toutes les forets sans distinction .

-Comment « **produire plus de bois et augmenter la biodiversité** » selon la formule de l'Office National des Forets ? proposition contradictoire pour les naturalistes...

-La pression de la chasse est également trop forte sur le massif .

La foret est un milieu sensible qui se mérite, carrefour des émotions et lieu aimé par les artistes (comme Fontainebleau et d'autres massifs prestigieux) .La passion qui anime ses défenseurs montre combien ce combat est vital pour notre génération et pour les générations futures.

-Comme le dit Jean Claude Génot : « **la Nature , c'est ce qui reste lorsque l'on a tout aménagé** ».

- Pour conclure, je citerai notre ami trop tot disparu François Terrasson dans une phrase imprégnée par sa démarche à la fois philosophique et écologique :

« **C'est la peur qui pousse l'homme à détruire la Nature**, nous vivons dans une société qui cherche systématiquement à tout contrôler, à tout canaliser , à détruire Les émotions ».